

des services des spécialistes que comptent ces deux ministères car il est vraiment inutile d'espérer obtenir au sein du comité plénier les renseignements requis. La mise en valeur de nos ressources naturelles s'accomplit à un rythme accéléré: voilà pourquoi tous les députés devraient avoir l'occasion de questionner les spécialistes de ces ministères. J'espère qu'on accueillera favorablement ma proposition. Je me permets de souligner que depuis mon arrivée ici, soit douze ans, le comité des mines, forêts et cours d'eau n'a pas été convoqué.

M. Higgins: Le ministre sait que les droits touchant certaines régions de Terre-Neuve ont été plus ou moins aliénés récemment par l'adoption du bill dit "Terre-Neuve-Labrador". Ces régions présentent beaucoup d'importance à cause des mines et des forêts qu'elles contiennent. Le ministre a-t-il examiné l'opportunité de demander le rejet du bill en question?

L'hon. M. Prudham: J'ignore tout du bill, sauf ce qui en a été dit à la Chambre.

M. Higgins: Lorsque le ministre en aura pris connaissance, en proposera-t-il le rejet en octobre?

L'hon. M. Prudham: Je ne suis pas juriste. C'est au ministre de la Justice d'en décider. La question que soulève le député doit être jugée d'après sa valeur intrinsèque.

M. Higgins: Dans ce cas...

M. le président: A l'ordre! Le député ne peut commenter un bill dont nous ne sommes pas saisis.

M. Higgins: Je crois que j'ai le droit de poser cette question mais je n'insiste pas. Le ministre peut-il prendre note de mes observations et songera-t-il à pourvoir à l'annulation de cette mesure quand elle lui sera soumise?

L'hon. M. Garson: Le député sait sans doute qu'on étudie dans tous les cas les mesures provinciales qui nous sont soumises. On le fait régulièrement. Dans chaque cas, je signe un certificat portant que la loi a été étudiée et qu'elle doit suivre son cours ou, bien rarement, qu'on a songé à un rejet. Je suis donc tenu par la loi de faire l'étude de ces bills.

M. Higgins: C'est une mesure déraisonnable, à mon avis. J'espère qu'avant la reprise de la session en octobre, le ministre prendra sérieusement en considération mes observations car autrement je devrai lui soumettre une demande directe.

(Le crédit est adopté.)

[M. Adamson.]

SERVICE LÉGISLATIF

723. Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire, \$45,000.

M. Knowles: Avant l'adoption de ce crédit, qu'il me soit permis de dire qu'une des raisons pour lesquelles les postes du service législatif sont adoptés très rapidement, c'est que tous les membres de la Chambre des communes ont pleine confiance dans M. l'Orateur, dans le greffier de la Chambre et le sergent d'armes ainsi que dans tous ceux qui sont chargés de l'administration des affaires de la Chambre des communes.

(Le crédit est adopté.)

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre des observations qu'il vient de présenter. Au cours de la session, certains honorables députés ont posé la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'accorder une allocation aux employés affectés aux travaux de la session en raison des travaux supplémentaires qu'ils ont eu à accomplir durant ladite session. Cette question a été posée publiquement et privément. Les fonctionnaires supérieurs de la Chambre ont examiné la question et ils ont décidé, sous réserve de l'approbation de la Chambre, d'accorder trois jours supplémentaires à chaque employé en cause.

Des voix: Adopté.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédit spécial—

669. Aide à l'enlèvement de pommiers dans la province de Nouvelle-Écosse aux termes et conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil, \$200,000.

M. Knowles: Je me demande si le ministre qui guide les débats sur ce crédit peut nous dire le montant des sommes dépensées à cette fin et si l'on a l'intention d'y consacrer d'autres crédits?

L'hon. M. Harris: L'aide accordée par le gouvernement fédéral jusqu'ici se chiffre par \$1,962,960. Des entretiens que nous avons eus le printemps dernier avec l'autorité provinciale indiquent que le programme de l'enlèvement des pommiers sera terminé cette année et la somme de \$200,000 prévue par le crédit à l'étude est la dernière que fournira le gouvernement fédéral à l'égard de ce programme.

M. Knowles: Le ministre peut-il nous indiquer le total?

L'hon. M. Harris: L'explication qu'on y fournit ne vise que le poste de \$200,000 et n'indique pas le total.

L'autre soir, le député de Brant-Wentworth a demandé un renseignement. Si le comité y consent, je verserai au compte rendu des débats la déclaration suivante: